

Quelle place occupent les personnes à mobilité réduite au sein de nos universités ?

À l'heure où les universités déploient d'énormes efforts pour améliorer la gouvernance de leurs établissements, assurer des programmes de formation de haut niveau à leurs étudiants, développer la recherche pour mieux avancer, dépenser des milliards pour agrandir leurs bâtiments, où se situe la place de ces personnes à mobilité réduite, dans la mission et les valeurs que prônent les universités, à savoir : l'enseignement, la recherche et le service à la société ?

Il y a quelques années, la loi 220 de l'année 2000 permettait aux personnes avec un handicap de bénéficier d'un accès total à l'enseignement et à l'emploi tout en assurant leur protection. Des plans et une organisation avaient été mis en place, mais de nombreux critères, comme la formation des enseignants ou la création de supports adaptés, n'ont pas été remplis par manque de moyens. En 2012, une nouvelle charte Université-handicap, avait été créée. Son but : consolider les dispositifs d'accueil et de développement des processus d'accompagnement des étudiants handicapés, développer des politiques de ressources humaines à l'égard des personnes handicapées, augmenter la cohérence et la lisibilité des formations et des recherches dans le domaine du handicap. Mais si cette loi a bel et bien existé, les décrets d'application n'ont jamais été publiés et beaucoup reste encore à faire. Depuis quelques années, et grâce notamment à l'engagement de la société civile, les choses ont nettement évolué. La personne handicapée n'est plus un tabou dans la société. Certaines structures sont mises en place pour permettre à ces personnes de circuler et d'accéder à certaines places culturelles. Côté université, ça bouge également, lentement mais sûrement.

Stratégie inclusive

Beaucoup d'actions ont été réalisées par les universités, en termes de cellules d'accueil, d'aménagement des cours et des examens, aide matérielle et humaine, et accessibilité des locaux, pour gommer tous les obstacles qui, jusqu'il y a encore quelques années, empêchaient les personnes handicapées de bénéficier de leur droit à l'éducation.

« Nous sommes en train d'élaborer



Les rampes d'accès, structures indispensables pour les bâtiments universitaires.

une stratégie inclusive, en termes d'environnement architectural, technologique, pédagogique et également au niveau des cursus, qu'ils soient beaucoup plus inclusifs et accessibles à tous les étudiants sans discrimination particulière », affirme Fadi el-Halabi, responsable du centre d'écologie relationnelle à l'Université Antonine.

« Si les anciens bâtiments déjà construits ne répondent pas aux conditions exigées, ce n'est plus le cas aujourd'hui », poursuit-il encore, précisant qu'une étude appelée « Access Audit » a été menée au niveau de tous les anciens bâtiments, pour détecter les obstacles qui entravent l'intégration de ces personnes. Quant au nouveau campus, en plein chantier de construction, il est basé sur une approche internationale, appelée « design inclusif », qui permet la conception de produits ou de services accessibles et utilisables par autant de personnes que possible, sans nécessiter d'adaptation spéciale.

Idem pour l'USJ, qui a entrepris, il y a quelques années, un état des lieux de tous ses anciens campus, en termes d'adaptation : mise en place de rampes, construction d'ascenseurs, etc., qui ont été réalisés par la suite, admet Michèle Asmar, directrice de l'Institut supérieur de la santé publique de l'université et fondatrice de l'association Include.

À l'USEK, une attention très particulière est accordée par le personnel de sécurité, administratif et du corps professoral qui prend en charge ces étudiants, « depuis leur ar-

rivée à l'université jusqu'à leur accès dans les locaux », tient à préciser Myrna Abboud Mzawak, chef du département des sciences sociales à l'USEK.

Des rampes, des pentes et des ascenseurs sont également accessibles dans les autres grandes universités, telles que LAU, l'AUB et l'ESA, avec très souvent un accompagnement académique et un temps supplémentaire accordé à ces personnes durant leurs examens. « Des procédures qui se font au cas par cas », précise encore Mme Mzawak.

Seule l'Université libanaise n'a pas encore des infrastructures qui permettent de recevoir ces personnes à mobilité réduite, « faute de moyens », admet le recteur de l'UL, qui précise qu'une formation est néanmoins donnée aux étudiants à la faculté de pédagogie « pour les familiariser et les sensibiliser à l'inclusion de ces personnes dans les milieux universitaires ».

Et le ministre sortant de l'Éducation, Marwan Hamadé, d'avouer que si « un suivi très sérieux a été mis tout récemment à la disposition des écoliers et des bacheliers, que ce soit dans l'enseignement classique ou dans le professionnel et technique, avec un accompagnement d'assistants aux personnes non voyantes, aux enfants cancéreux ou malentendants durant les examens », il serait intéressant de créer à la direction de l'Enseignement supérieur une antenne qui mettrait également ces dispositions auprès des universités. « Il y a des lois qui ont été mises en place, mais tout est appliqué très lentement », avoue-t-il quand même.